

L'ACTU EN FLASH

## Cinq militants antipub interpellés



**C**INQ militants antipub, qui souhaitent barbouiller des panneaux publicitaires, hier soir, sur le boulevard des Capucines (VIII<sup>e</sup>), ont été rapidement interpellés par la police. Equipés de peintures rouge, verte et orange et montés sur des escabeaux, ils avaient pris pour cible cinq panneaux de 4 m sur 3 m de cette artère commerçante. Une centaine de militants les accompagnait pour cette action, selon le Collectif des déboulonneurs qui souhaite ainsi dénoncer « l'invasion toujours plus importante de l'espace public par les affiches publicitaires ». Le 12 janvier, sept d'entre eux ont comparu devant le tribunal correctionnel de Paris. Une peine de 500 € d'amende avec sursis a été requise après un barbouillage près de la gare d'Austerlitz. Une nouvelle action est déjà prévue le 23 février.

## ALLIANCE POUR UNE EUROPE DES CONSCIENCES n° 12 (FÉVRIER 2007)

### Publicité

#### Qui sont les vrais délinquants ?

Le collectif des déboulonneurs poursuit son action de désobéissance civile non-violente en continuant de barbouiller les panneaux publicitaires malgré les procès intentés à sept d'entre eux (en janvier et mars). Ces procès publics sont, pour les déboulonneurs, l'occasion de placer le système publicitaire sur le banc des accusés. Le collectif des déboulonneurs demande la suppression de toutes les affiches d'une taille supérieure à 50 x 70 cm, des dispositifs de 2m<sup>2</sup> maximum et en nombre limité, et la suppression de tous les dispositifs lumineux, déroulants, sonores ou odorants.

Le mouvement légaliste Résistance à l'Aggression publicitaire (RAP) quant à lui constate que l'on assiste depuis peu à

une radicalisation du mouvement anti-publicitaire et que la question est alors de comprendre ce qui oblige certains citoyens à passer dans l'illégalité, qu'elle soit assumée (comme dans le cas des déboulonneurs) ou non. Il y voit le signe d'une exaspération générale face au mépris des publicitaires pour les lois, les paysages et surtout les libertés des citoyens. Tous les jours en effet, les publicitaires, en particulier les afficheurs, bafouent le droit en toute impunité. Environ **un tiers des panneaux publicitaires est en infraction** avec le code de l'environnement.

Rappelons également que l'association Paysages de France qui œuvre pour l'application de la législation en cours a gagné ses derniers procès intentés par des afficheurs et que plusieurs villes du monde, et pas des moindres, telles que Sao Paulo ou Kyoto s'engagent vers la suppression de leurs panneaux publicitaires.

[www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org)

tél. 06 99 06 22 88

<http://paysagesdefrance.free.fr>

tél. 04 76 03 23 75

<http://antipub.net>

tél. 01 43 28 39 21



La désobéissance civile est le droit imprescriptible de tout citoyen. Il ne saurait y renoncer sans cesser d'être un homme.

Gandhi

*Tous les hommes sont frères*